

TARIFS au 1er septembre 2022

Périscolaire - Tarifs par prestation

Matin	Restauration	Soir	Mercredi
De 0.75 à 0.90 €	De 4.93 à 5.08 €	De 1.50 à 1.65€	De 2.98 à 10.88€

Vacances Ex : vacances journée avec repas (7h30/18h)

Tarif minimum	Tarif maximum
3.12 €	11.90 €

Durant les vacances et le mercredi, pour les familles extérieures à la commune, le tarif de l'accueil sera majoré de 15%.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Facturation et règlement

- La facture est établie en fin de mois.
- Le paiement s'effectue le mois suivant, auprès de la directrice en espèces, chèques, chèques vacances ANCV, CESU ou virement.
- Toute heure entamée est due.
- En cas de non-paiement, dans un délai de 2 mois, votre dossier sera transmis à notre service contentieux, ensuite vous serez dans l'obligation de régler les prestations à l'avance sous peine de vous voir refuser celles-ci.

Aides financières

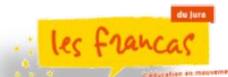
- La collectivité finance le centre de loisirs, la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté participent au financement de la structure.
- Pour les camps il est possible d'obtenir des aides diverses (JPA, CCAS, bons camps CAF, CE) ou l'échelonnement des paiements. Se renseigner auprès de la responsable.

Conditions d'annulation

- Toute inscription est considérée comme définitive.
- Toute absence de l'enfant doit être signalée à la directrice (par mail, courrier ou répondeur...) merci de nous préciser la date de retour de l'enfant.
- Les prestations, les repas, les absences pour convenances personnelles, absence d'un enseignant ou mouvements de grève non décommandés au moins une semaine à l'avance seront facturés. En cas de maladie, l'annulation sera prise en compte, à partir du deuxième jour d'absence et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures qui suivent l'absence.

Pour tous renseignements complémentaires (planning, sorties...) des informations sont affichées à l'accueil de loisirs et sur le Portail Familles.

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique



Commune
De Chaussein

2022-2023

Accueil de Loisirs Les Choucassins Chaussein

Les Francas, association d'Education Populaire, complémentaire de l'école publique sont partenaires de votre collectivité pour accueillir tous les enfants et les jeunes et leur proposer des activités éducatives. Notre projet, basé sur l'humanisme, l'égalité, la liberté et la laïcité, contribue à l'éducation des enfants et des jeunes pour que progressivement, ils puissent exercer leur autonomie, leur responsabilité, leur citoyenneté et s'insérer au mieux dans la société de demain.



Accueil de loisirs Les Choucassins

9 rue des écoles - 39120 CHAUSSEIN

☎ 09.67.03.71.44 ou 07.67.98.98.54

leschoucassins@gmail.com

Francas du Jura 8 bis rue Sébile 39000 Lons-le-Saunier

☎ 03.84.24.35.22 - contact@francasdujura.fr

**Les consignes
sanitaires du moment
seront appliquées.**

RETROUVEZ-NOUS SUR francas39-chaussin.portail-defi.net/ ET francasdujura.fr

PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Enfants

L'Accueil de Loisirs reçoit :

- En périscolaire, tous les enfants scolarisés à Chaussin de la maternelle au CM2.
- En extrascolaire, les enfants de Chaussin et des environs, de 3 à 16 ans.

Activités

- Nous proposons des activités diverses et variées adaptées à l'âge des enfants en fonction de leur centre d'intérêt.

- Les activités menées à l'Accueil de Loisirs sont animées par une équipe qualifiée.
- Lorsqu'une sortie est organisée, il est possible en fonction des effectifs que le centre soit fermé.

Inscriptions

- La **première inscription** se fait auprès de la responsable au moins une semaine avant la présence de l'enfant à l'accueil de loisirs, (**dernier délai mercredi soir 18h00 pour la semaine suivante**).
- Les **inscriptions suivantes** se font **obligatoirement sur le Portail Familles** qui vous permet d'inscrire vos enfants, modifier vos réservations, consulter votre compte ou compléter votre dossier administratif. Demandez votre code au responsable du centre pour y accéder.

<https://francas39-chaussin.portail-defi.net/>

INSCRIPTION

Documents à fournir

- Fiche de renseignements
- Photocopie des vaccinations du carnet de santé
- N° d'allocataire CAF, MSA et/ou votre dernier avis d'imposition

- Attestation d'assurance responsabilité civile

Documents à remplir sur le Portail Familles

- Renseignements et fiche sanitaire de liaison (à mettre à jour dès que cela est nécessaire)
- Photo d'identité de l'enfant
- Tableau d'inscription

OBLIGATOIRE

Enfants atteints de troubles de la santé

Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé), nous pouvons accueillir des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérances alimentaires au sein de la structure et notamment en restauration. Pour tous renseignements contacter la responsable du centre.

MERCREDIS 7h30/18h30 (inscription possible jusqu'au lundi 17h)

- De 8h (7h30/inscription) à 18h30 en journée complète avec repas.
- De 8h (7h30/inscription) à 12h et de 13h00 à 18h30 en journée sans repas.
- En demi-journée avec ou sans repas.
 - Accueil échelonné de 7h30 à 9h et de 13h00 à 14h00,
 - Départ échelonné de 11h30 à 12h et de 17h00 à 18h30.

VACANCES 7h30/18h00

- De 7h30 à 18h en journée complète avec repas.
- De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h en journée sans repas.
 - Accueil échelonné 7h30 à 9h et 13h30 à 14h,
 - Départ échelonné 11h30 à 12h et 17h à 18h.
- L'Accueil de Loisirs fonctionne toute l'année sauf le mois d'août et à Noël.



Soucieux de faire vivre pleinement à l'enfant la concrétisation de ses projets et d'augmenter la qualité pédagogique de nos actions, il est obligatoire d'inscrire vos enfants au moins 3 jours par semaine ou 6 demi-journées. Pour les sorties, les enfants inscrits régulièrement seront prioritaires.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le matin

A l'école maternelle, de 7h30 à 8h30

A l'accueil de loisirs, pour l'école élémentaire de 7h30 à 8h40

- Accueil échelonné.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs, au choix, pour permettre à l'enfant de commencer la journée dans de bonnes conditions.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

Le midi avec repas

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants après l'école (les enfants de l'école maternelle arrivent et repartent en bus).
- Le repas se déroule à l'accueil de loisirs,
- Mise en place d'objectifs spécifiques liés au temps de restauration notamment la sensibilisation au non gaspillage alimentaire et la découverte des saveurs.
- Des jeux et des activités sont proposés avant et après le repas.

L'inscription en restauration doit être effectuée le mercredi soir 18 h, dernier délai, pour la semaine suivante. Toute inscription hors délai ne sera plus prise en compte.

Le soir de 16h15 à 18h30

A l'Accueil de Loisirs, pour tous les enfants inscrits

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants inscrits, directement à la sortie des écoles.
- Un goûter est fourni par l'Accueil.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs.
- Départ échelonné.

